

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE SIX JUILLET (06/07/2023)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 30 juin, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS : 24

M. Romain LOPEZ, **Maire**,
M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoint**,
Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Georges SEGARD, Mme DESCAMPS Marie-Line, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, Mme Reine-Claude ORTALO, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, M. DUPARC Robert, M. Jean-Claude LORENZO, M. Franck BOUSQUET, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT REPRESENTES : 8

M. Pierre PUCHOUAU (représenté par Monsieur Jean-Christophe THIERS), **Adjoint**,
Mme Danièle PUCHOUAU (PAPUGA) (représentée par Madame Nicole LAFFINEUR), M. Robert POMAREDE (représenté par Monsieur Luc PORTES), M. Michel ALBERGUCCI (représenté par Madame Any DELCHER), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Soufiane ACHCHTOUI (représenté par Madame Stéphanie GAYET), Mme Marie CAVALIE (représentée par Monsieur Jean-Claude LORENZO), Mme Estelle HEMMAMI (représentée par Monsieur Franck BOUSQUET), **Conseillers Municipaux**.

ETAIT ABSENT : 1

M. Ignace VELA, **Conseiller Municipal**.

Monsieur Jérôme POUGNAND est nommé secrétaire de séance.

23 – 06 juillet 2023

23. Convention de traitement des déchets avec le SIRTOMAD

Rapporteur : Madame SCHATTEL.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le programme de prévention des déchets du SIRTOMAD,

Vu le projet de Convention de Traitement des Déchets ci-annexé,

Considérant la nécessité de renouveler la convention de traitement des déchets non ménagers assimilables aux déchets ménagers et collectés directement par la commune, il est demandé d'approuver les termes de la Convention de Traitements des Déchets proposée par le SIRTOMAD.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE les termes du projet de Convention de Traitement des Déchets passé entre le SIRTOMAD et la Commune de Moissac,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la Convention et toutes les pièces nécessaires à son exécution et son suivi.

Pour copie conforme

Moissac, le 11 juillet 2023

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Jérôme POUGNAND